



Cheminement sur 2 ans (4 sessions)

Maîtrise professionnelle en sciences infirmières

Admission automne

1 ^{re} année			
Automne 1	Cr	Hiver 1	Cr
SIN-7000 La pratique infirmière avancée : perspectives et enjeux	3	SIN-7003 Mobilisation des connaissances et développement de projets	3
Cours de la règle 1 : SIN-7016 * Méthodes quantitatives et statistiques ou Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3	Cours de la règle 1 : SIN-7022 * Recherche qualitative ou Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3
Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3	Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3
Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3	Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3
Nombre de crédits de la session	12	Nombre de crédits de la session	12
2 ^e année			
Automne 2	Cr	Hiver 2	Cr
Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3	SIN-6072 Stage 2** (Pr. : SIN-6071) ou SIN-6075 Projet d'intervention 2** (Pr. : SIN-6074)	6
SIN-6071 Stage 1** ou SIN-6074 Projet d'intervention 1** (Pr. : SIN-7000, SIN-7003 et Règle 1)	6	SIN-6573 Rapport de stage (Pr. : SIN-6072)*** ou SIN-6576 Rapport de projet d'intervention (Pr. : SIN-6075)***	6
Nombre de crédits de la session	9	Nombre de crédits de la session	12

* Règle 1 : Réussir le cours [SIN-7016](#) (offert à l'automne seulement) OU le [SIN-7022](#) (offert à l'hiver seulement) OU prendre ces deux cours. Dans ce dernier cas, vous réduirez le nombre de cours à choix à prendre (règle 2).

** Ces cours sont considérés comme des cours à temps plein.

*** Préalable suivi en concomitance.

Règle 2 : Il est possible de suivre des cours optionnels à la session d'été. Pour connaître la liste des cours optionnel veuillez consulter la [description officielle du programme](#).

Note : Les cours réussis du microprogramme en [pratique interprofessionnelle en oncologie](#), en [gestion des soins infirmiers](#) ou en [pédagogie universitaires des sciences de la santé - simulation](#) peuvent contribuer à ce cheminement venant ainsi réduire le nombre de cours optionnel à réussir.

1 crédit = 3h de travail / semaine (présence au cours ou stage + études + travaux)

Ce cheminement-type est présenté à titre indicatif seulement. Celui-ci peut être modifié en tout temps.

Cheminement sur 3 ans (6 sessions)

Maîtrise professionnelle en sciences infirmières

Admission automne

1 ^{re} année			
Automne 1	Cr	Hiver 1	Cr
SIN-7000 La pratique infirmière avancée : perspectives et enjeux	3	Cours optionnel (champ thématique)	3
Cours de la règle 1 : SIN-7016 * Méthodes quantitatives et statistiques OU Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3	Cours de la règle 1 : SIN-7022 * Recherche qualitative OU Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3
Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3		
Nombre de crédits de la session	9	Nombre de crédits de la session	6
2 ^e année			
Automne 2	Cr	Hiver 2	Cr
Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3	SIN-7003 Mobilisation des connaissances et développement de projets	3
Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3	Cours optionnel de la règle 2 (champ thématique)	3
Nombre de crédits de la session	6	Nombre de crédits de la session	6
3 ^e année			
Automne 3	Cr	Hiver 3	Cr
SIN-6071 Stage 1** OU SIN-6074 Projet d'intervention 1** (Pr. : SIN-7000, SIN-7003 et Règle 1)	6	SIN-6072 Stage 2** OU SIN-6075 Projet d'intervention 2** (Pr. : SIN-6071) (Pr. : SIN-6074)	6
Note : Les cours réussis du microprogramme en pratique interprofessionnelle en oncologie , en gestion des soins infirmiers ou en pédagogie universitaires des sciences de la santé -simulation peuvent contribuer à ce cheminement venant ainsi réduire le nombre de cours optionnel à réussir.		SIN-6573 Rapport de stage (Pr. : SIN-6072)*** ou SIN-6576 Rapport de projet d'intervention (Pr. : SIN-6075)***	6
Nombre de crédits de la session	6	Nombre de crédits de la session	12

* Règle 1 : Réussir le cours [SIN-7016](#) (offert à l'automne seulement) OU le [SIN-7022](#) (offert à l'hiver seulement) OU prendre ces deux cours. Dans ce dernier cas, vous réduirez le nombre de cours à choix à prendre (règle 2).

** Ces cours sont considérés comme des cours à temps plein.

***Préalable suivi en concomitance.

Règle 2 : Il est possible de suivre des cours optionnels à la session d'été. Pour connaître la liste des cours optionnel veuillez consulter la [description officielle du programme](#).

1 crédit = 3h de travail / semaine (présence au cours + études + travaux)

Ce cheminement-type est présenté à titre indicatif seulement. Celui-ci peut être modifié en tout temps.